



D'r WINDHUND

Bulletin communal d'information
Lautenbach-Zell / Sengern



Le mot du Maire

Cet été, une fois de plus notre marché de montagne a de nouveau remporté un franc succès.

Je voudrais remercier mes collègues Conseillers Municipaux, Bernard HERRGOTT et les membres de la Commission Evénement pour l'organisation, remercier tous les acteurs, associations, bénévoles et commerçants qui contribuent à la renommée du marché et également de notre village.

Vous découvrirez dans ce bulletin, hormis les habituels comptes-rendus des séances du Conseil Municipal, un résumé sur le transfert de la compétence eau potable . Je vous invite à le lire et à me faire parvenir vos observations et remarques.

Comme vous avez pu le constater, la semaine du mercredi 6 septembre, nous avons eu un petit souci avec notre appareil de chloration au réservoir de Lautenbach-Zell. Grâce aux différents signalements des habitants, nous avons pu intervenir rapidement et remplacer la pièce défectueuse. Veuillez nous excuser pour ce désagrément.

Vous trouverez les résultats du concours des maisons fleuries 2017. Félicitations à tous pour votre engouement à fleurir vos maisons, ce qui contribue également à embellir nos villages.

Les travaux d'éclairage public au Geffental et Grand Rue devraient se terminer la deuxième semaine du mois d'octobre. En effet, du fait des congés d'été les fournisseurs d'appareillage électrique ont pris du retard.

Afin de ne pas occasionner de gêne pour les passants, les véhicules et l'éclairage public et pour garantir la sécurité de tous, je vous demande d'assurer l'alignement de vos haies et l'égagement de vos arbres lorsque ces derniers se trouvent en bordure ou en surplomb du domaine public, surtout dans la rue du Geffental, le bas de la Grand'Rue, rue de la Lauch et la rue des Fleurs. La Commune procède actuellement à l'égagement des abords publics.

Père Damien notre chargé d'âmes depuis 11 ans nous quitte pour une nouvelle mission à Ensisheim et environs. Merci au Père Damien pour son engagement, nous lui souhaitons bonne continuation. Son successeur, Père Robert BONAN prendra ses fonctions au sein de notre Communauté de Paroisse le 1^{er} Octobre 2017.

Pour finir deux agents communaux ont pris leur retraite cette année : le 1^{er} janvier 2017 Dolorès SACCHI, adjoint d'animation de 2011 à 2016 et Hubert RIETHMULLER, adjoint technique, qui a quitté son habit de travail le 1^{er} septembre 2017 après 38 années de bons et loyaux services.

Merci à eux et nous leur souhaitons une bonne retraite.

FISCHER Jean-Jacques

Responsable de publication : J-Jacques FISCHER

Commission municipale : Pascal SCHMITT, Matthieu BOECKLER, Pierre MUTZ, Richard KARMEN, Valérie GOUAILLE, Valérie KRATZER, Noël ARNOLD, Christophe EHRHART, Kévin HAMMERER.

Bulletin tiré à 470 exemplaires (imprimé et distribué par nos soins). Bulletin communal mis en ligne sur le site internet de la Commune : <http://www.mairie-lautenbachzell-sengern.com>

Sommaire

- Le mot du Maire page 2
- Sommaire page 3
- Séances du conseil municipal page 4 à 11
- Infos pratiques page 12 à 23
- Fleurissement page 23 à 24
- Evénements passés..... page 24 à 28
- Evénements à venir..... page 28
- Compétence eau page 29 à 32
- Recettes page 32
- Nos joies, nos peines page 33 à 34
- Anniversaires page 34 à 35

Séance du conseil municipal du 13 avril 2017

L'an deux mil dix sept, le treize avril à 18 h 30 à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr J-Jacques FISCHER, Maire.

Présents : Pascal SCHMITT, Matthieu BOECKLER, Matthieu PFEFFER, Richard KARMEN, Véronique FISCHER, Noël ARNOLD, Christophe EHRHART, Kévin HAMMERER, Philippe SCHMUCK, Bernard HERRGOTT, Michel ZINDERSTEIN.

Absents excusés : Valérie GOUAÏLLE procuration à Matthieu BOECKLER, Valérie KRATZER procuration à Kévin HAMMERER, Pierre MUTZ procuration à Matthieu PFEFFER

Mr le Maire, salue l'assemblée et indique qu'il souhaite rajouter un point à l'ordre du jour. Le Conseil, autorise à l'unanimité le rajout du point "Demande de subventions" point n° 12 (avant le point divers).

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Mme Fabienne HAMMERER, est désignée à l'unanimité.

2° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 FEVRIER 2017

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 20 février 2017.

3° COMPTE ADMINISTRATIF 2016 (M14 ET M49)

Le compte administratif 2016 est présenté par Mr le Maire (suite aux dernières élections, le nouveau maire n'étant pas là en 2016, n'a pas besoin de quitter la salle pour la présentation du compte administratif)

M 14 : les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **558 280,51 €** et les recettes de fonctionnement à **574 707,06 €** soit un excédent de fonctionnement de **16 426,55 €**.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **98 701,17 €** et les recettes d'investissement à **99 172,67 €** soit un excédent d'investissement de **471,50 €**.

M 49 : les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **137 376,85 €** et les recettes de fonctionnement à **131 927,03 €** soit un déficit de fonctionnement de **5 449,82 €**.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **15 995,28 €** et les recettes d'investissement à **30 000,00 €** soit un excédent d'investissement de **14 004,72 €**.

Après lecture de ces chiffres, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de les approuver.

4° COMPTE DE GESTION 2016 (M14 ET M49)

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2016, dressé par la trésorerie, dont les chiffres correspondent à ceux du compte administratif.

5° AFFECTATION DES RESULTATS 2016 (M14 ET M49)

Le Maire expose :

Conformément à la législation applicable à la comptabilité M 14 et M 49, les membres du Conseil Municipal doivent décider de l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2016.

M 14 Résultat 2016 :

Excédent de fonctionnement : **16 426,55 €** - Excédent d'investissement : **471,50 €**

Résultat de clôture cumulé 2016 :

Excédent de fonctionnement : **516 611,08 €** - Déficit d'investissement : **77 677,59 €**

Affectation :

Afin de couvrir le déficit d'investissement d'un montant de **77 677,59 €** les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, de porter cette somme au compte 1068 de la section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de **438 933,49 €** est porté au compte 002.

M 49 Résultat 2016 :

Déficit de fonctionnement : **5 449,82 €** - Excédent d'investissement : **14 004,72 €**

Résultat de clôture cumulé 2016 :

Excédent de fonctionnement : **108 552,45 €** - Excédent d'investissement : **55 160,32 €**

Affectation :

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de porter l'excédent d'investissement de **55 160,32 €** au compte 001 et l'excédent de fonctionnement de **108 552,45 €** au compte 002.

6° BUDGET PRIMITIF 2017

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du budget primitif 2017 de la commune

M 14 Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **992 005,49 €**

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **1 011 517,59 €**

M 49 Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **239 662,45 €**

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **168 652,77 €**

Le budget est voté par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Après avoir entendu les explications de Mr le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2017.

7° FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Après avoir débattu lors de la commission finances et des commissions réunies, l'ensemble des membres présents du Conseil Municipal ont émis un avis favorable pour l'application de nouveaux taux. Mr le Maire propose de porter aux voix cette augmentation.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident par 14 voix + 1 voix contre (Valérie GOUAÏLLE) d'augmenter les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation 7,43 % au lieu de 7,22 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 9,41 % au lieu de 9,14 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 85,28 % au lieu de 82,80 %

Les nouveaux taux votés par le Conseil Municipal permettront uniquement de compenser une partie des baisses de dotation de l'Etat. Mr le Maire rappelle que la dernière augmentation remonte à 2011.

Dans les années à venir, nous devons travailler à la baisse des dépenses de fonctionnement afin de pouvoir dégager des moyens pour les investissements.

8° TARIFS

Le Conseil décide à l'unanimité de changer les tarifs ci-dessous (à compter du 13 avril 2017) :

a) Location salle Vert Vallon - maison des associations

<u>Salle VERT VALLON</u>		
	Grande salle	Petite salle
<u>Associations du village</u>		
Réunion / Vin d'honneur / AG	gratuite	gratuite
Manifestation à but lucratif (avec rentrée d'argent) appliqué à partir de la 2 ^{ème} manif. la 1 ^{ère} étant gratuite	120 €	90 €
<u>Particuliers du village</u>		
Réunion / vin d'honneur : apéritif	120 €	90 €
Banquet / fête de famille	160 €	130 €

<u>Maison des associations Sengern</u>	
<u>Particuliers du village</u>	
Réunion / vin d'honneur : apéritif	100 €
Banquet / fête de famille	130 €

b) Tarifs boissons + participation manifestation publique

	Le verre	La btle
Crémant d'Alsace	2.00 €	12.00 €
Gewurztraminer	2.00 €	12.00 €
Pinot Gris	2.00 €	12.00 €
Bière pression / panaché	2.00 €	
Amer bière	2.50 €	
Limonade	1.00 €	
Café	1.00 €	
$\frac{1}{4}$ de Rouge		2.00 €
Elsass-Cola, Jus d'orange, Pamplemousse, Orangina		1.50 €
Eaux plates ou gazeuses		1.50 €
Punch	2.00 €	
Viennoises		3.00 €
Bretzel		1.00 €
Pâtisserie		2,50 €
Participation manifestation publique		8.00 €

c) Périscolaire - Accueil du matin : 1 € (la 1/2 heure)d) Divers

Branchement réseau d'eau	415,00 €	Location pâturages	2,00 €/ha
Concession source	82,00 €	Location terrains	5,00 €
Concession tombe simple	35,00 €	Location terrains	16,00 €
Concession tombe double	70,00 €	Location krittters	1,00 €
Droit de place	35,00 €	Crédits scolaires	460,00 €/ classe
Bois de chauffage hêtre	55,00 €	Subv. Par élèves	18,00 €
Bois bill m3	40,00 €	Sorties piscine/ski	1600,00 €
Carte bois	gratuit	Subventions associations fixe	40,00 € par tranche de 10 20,00 € (limite 50 membres maxi)
<u>Loyer</u> : GULLY	350,00 €	Prix m3 eau	1,12 €
GUALLAR	404,00 €	Location compteur	8,00 €/an
GSTALTER	415,00 €	Compteur d'eau	88,80 €
KREMP	405,00 €		

e) Salle Vert Vallon : tarifs perte et casse de vaisselles :

flûte 17 cl	1,50 €	plat rond inox	8,00 €
verre vin blanc pied vert	1,50 €	saladier inox	10,00 €
verre Normandie 18 cl	1,50 €	saladier verre	8,00 €
verre Normandie 12 cl	1,50 €	saucière	5,00 €
verre ballon 14 cl	1,50 €	panier à pain rond	3,50 €
verre ballon 12 cl	1,50 €	panier à pain carré	3,50 €
verre à eau 22 cl	1,50 €	planche à découper	10,00 €

assiette plates	1,20 €	plateau de service	5,00 €
assiette creuse	1,20 €	faitout bleu	20,00 €
assiette à dessert	1,20 €	poêle à frire	10,00 €
fourchette	0,50 €	casserole Téfal	10,00 €
couteau	0,50 €	cocotte	15,00 €
cuillère à soupe	0,50 €	passoire inox	30,00 €
cuillère à café	0,50 €	passoire plastique	5,00 €
couteau à pain	10,00 €	décapsuleur	0,50 €
tasse à café	2,50 €	ouvre-bouteilles	15,00 €
soucoupe à café	1,20 €	ouvre-boîte	5,00 €
tasse à thé	2,50 €	araignée	2,00 €
plateau ovale inox 35 cm	8,00 €	fouet inox	5,00 €
plateau ovale inox 40 cm	8,00 €	louche	2,00 €
plateau ovale inox 45 cm	8,00 €	petit écumoire	3,00 €
plateau ovale inox 50 cm	10,00 €	Percolateur à café	150,00 €
plateau ovale inox 60 cm	10,00 €	Verre à bière	1,50 €
carafe à eau	5,00 €		

f) location vaisselles

Location de l'ensemble complet pour 1 personne : 1,00 €

	<i>Perte ou casse</i>		<i>Perte ou casse</i>
flûte Savoie 17 cl	1,50 €	Fourchette baguette	3,00 €
verre vin blanc pied vert	1,50 €	couteau steack baguette	4,00 €
verre élégance 19 cl	2,00 €	cuillère à soupe baguette	3,00 €
verre élégance 24,5 cl	2,00 €	cuillère à dessert baguette	2,00 €
assiette plate julia 24 cm	2,50 €	fourchette poisson baguette	3,00 €
assiette plate julia 27 cm	3,00 €	couteau à poisson baguette	3,00 €
bol à soupe lion	5,00 €		

g) Remboursement sacem et spré

Le Conseil décide de diviser le montant de la redevance sacem et spré par le nombre d'artisans participant au marché de montagne.

9° ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX FORESTIERS 2017 ET ETAT D'ASSIETTE

Mr le Maire informe les Conseillers, que la Commune remboursera cette année le prêt contracté en 1957 aux Fonds Forestier National pour un montant de 4 947,20 €, lors de la coupe dans la parcelle 21. Le plan des travaux d'exploitation (état prévisionnel des coupes), le programme des travaux patrimoniaux (maintenance, infrastructure...) 2017 et l'état d'assiette (programme des coupes à marteler) sont approuvés à l'unanimité.

10° INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Depuis le début d'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait :

- de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022 ;
- de la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1er février 2017.

Par conséquent, le Conseil décide à l'unanimité, qu'à compter du 1 janvier 2017, le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes est dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, taux en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique :

Maire : 31 % Adjointes : 8,25 %

11° DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA FLORIOM

Suite aux dernières élections municipales partielles complémentaires, il est proposé au Conseil Municipal : - de désigner un nouveau représentant au sein de l'Assemblée Générale des actionnaires de la FloRIOM SPL ; Mr Pascal SCHMITT est désigné à l'unanimité, en tant que représentant pour la Commune de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN à siéger à l'Assemblée Générale des actionnaires de la FloRIOM SPL.

12° DEMANDE DE SUBVENTIONS

Mr le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation de faire des demandes de subvention pour les travaux suivants : - Monuments aux Morts Lautenbach-Zell - Travaux vert-vallon - Viabilisation rue du Horupf (si construction) - Accessibilité - Eclairage public (Grand'Rue et Geffental) - Protection des captages - Extension du réseau d'eau rue du Horupf - Acquisition terrain Kézia - Acquisition de matériels.

Mr le Maire précise que la Commune ne prévoit pas d'engager tous ces projets cette année. Des études de faisabilité seront lancées, notamment celles des travaux du Vert-Vallon.

Le Conseil, autorise à l'unanimité, Mr le Maire à faire toutes les demandes de subvention pour les travaux ci-dessus. (travaux inscrits au budget primitif 2017)

13° DIVERS

Mr Pascal SCHMITT demande, afin d'en informer la population, que le courrier de la Commune envoyé au Préfet soit publié dans le bulletin communal, ainsi que le courrier que nous avons reçu des 2 sénateurs (Mme Catherine Troendlé et Mr René Danesi) concernant le transfert de la compétence en eau potable.

Séance levée à 19 h 22

Séance du conseil municipal du 23 juin 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt trois juin à 20 h 00 à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr J-Jacques FISCHER, Maire.

Présents : Matthieu BOECKLER, Pascal SCHMITT, Pierre MUTZ, Valérie GOUAÏLLE, Véronique FISCHER, Michel ZINDERSTEIN, Richard KARMEN, Bernard HERRGOTT, Christophe EHRHART, Kévin HAMMERER, Philippe SCHMUCK.

Absents excusés : Matthieu PFEFFER procuration à Pierre MUTZ, Valérie KRATZER procuration à Christophe EHRHART, Noël ARNOLD procuration à Philippe SCHMUCK.

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Fabienne HAMMERER est désignée à l'unanimité.

2° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 13 AVRIL 2017

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 13 avril 2017.

3° ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA MONTAGNE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Lautenbach-Zell/Sengern étant située en zone de montagne peut adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM).

Cette association, créée en octobre 1984 à l'initiative d'élus de toutes les sensibilités politiques, a pour objet de représenter les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics, pour obtenir la mise en œuvre d'une politique vigoureuse de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne. L'Association a comme objectif prioritaire le renforcement des moyens d'action des collectivités de montagne. De plus, elle apporte des services directs à ses adhérents : information (revue "Pour la Montagne", fiches techniques), conseils, assistance technique, etc.

Les instances de l'Association sont l'Assemblée Générale, le Comité Directeur, qui comprend des représentants de tous les massifs, et le Bureau. La présidente est actuellement Marie-Noëlle BATTISTEL, députée de l'Isère, et la secrétaire générale, Annie GENEVARD députée du Doubs. La cotisation comprend une cotisation de base de 18,04 €, et une cotisation par habitant entre 0,1466 € et 0,0567 €, auxquelles s'ajoutent une cotisation par résidence secondaire entre 0,2254 € et 0,3387 €, et l'abonnement facultatif à la revue *Pour la Montagne* de 38.64 €, soit pour la Commune de Lautenbach-Zell/Sengern, une cotisation totale de **218,24 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Mr le Maire,

- vu l'ensemble des caractéristiques de l'Association Nationale des Elus de la Montagne,
- vu le montant de la cotisation annuelle pour adhésion,
- considérant qu'il est opportun pour notre commune d'adhérer à cette instance,

Après en avoir délibéré,

- DONNE SON ACCORD à l'unanimité pour ADHERER à l'Association Nationale des Elus de la Montagne, 7 rue de Bourgogne 75007 Paris ;
- AUTORISE Mr le Maire à signifier cet accord ;
- VOTE la somme de 218,24 € nécessaire au paiement de la cotisation pour l'année 2017.

Mode de calcul de la cotisation :

- | | |
|--|--|
| - cotisation forfaitaire de base | 18,04 € |
| - cotisation proportionnelle au nombre d'habitants | 0,1466 à 0,0567 € x nb d'habitants* |
| - cotisation proportionnelle au nombre de résidences secondaires | 0,2254 € à 0,3387 € x nb de résidences secondaires |
| - abonnement à la revue "Pour la Montagne" | 38.64 € |

* Cotisation dégressive à partir de 5000 habitants.

4° RAPPORT SUR L'EAU 2016

Le rapport annuel 2016, sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est approuvé à l'unanimité.

5° REMBOURSEMENT PRETS FONDS FORESTIER NATIONAL

Mr le Maire informe les Conseillers, que le montant exact du remboursement du prêt contracté en 1957 aux Fonds Forestier National, lors de la coupe dans la parcelle 21 est de 5 150,19 € (capital + intérêts) au lieu de 4 947,20 € (voir délibération du 13 avril 2017). Le Conseil approuve à l'unanimité le nouveau montant.

6° RAPPORT SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le rapport d'activités 2016 de la FloRiom, est présenté au Conseil, qui en prend acte avec une remarque de Mr Matthieu BOECKLER : nuancer l'annonce d'un résultat excédentaire par l'effacement d'une créance de 350 000 € par la CCRG.

7° ECHANGE DE TERRAIN

Suite à un entretien en date du 12 juin 2017 avec la SCI KEZIA, Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'échanger les parcelles cadastrées : section 1 n° 296 - 297 - 298, d'une contenance totale de 14 a 07 situées le long de la Lauch à la SCI KEZIA contre une partie de la parcelle 158 section 7, après arpentage (par la commune) de celle-ci (petit parking Grand'Rue). Cet échange est fait sans soulte, ni compensation.

Le Conseil décide à l'unanimité de procéder à l'échange des deux terrains (SCI KEZIA cède à la Commune une partie de la parcelle 158 section 7, après arpentage et la Commune les parcelles cadastrées : section 1 n° 296 - 297 - 298). La Commune procèdera à l'acte notarial.

Deux délibérations avaient déjà été prises concernant ces terrains - le 22 mars 2007 - le 12 avril 2016 pour la cession du terrain uniquement, mais qui n'a jamais été transcrit .

8° CADEAU DE DEPART DU PERE DAMIEN MOGLO

Suite au départ après 10 ans de bons et loyaux services, notre chargé d'âmes Père Damien MOGLO nous quitte pour une autre commune. Il est convenu avec les autres Communes Linthal, Buhl, Lautenbach, Murbach, de lui offrir un cadeau en commun. Chaque commune participera à la hauteur de 250 € pour le financement d'un voyage à Rome.

Le Conseil à l'unanimité, décide d'offrir un cadeau de 250 € au Père Damien MOGLO.

9° TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC - GRAND'RUE ET RUE DU GEFFENTAL ET MONUMENT AUX MORTS.

-Eclairage public rue du Geffental : marché attribué à Réseaux Lumière d'Alsace pour un montant de 41 645 € HT.

- Eclairage public Grand Rue : marché attribué à Réseaux Lumière d'Alsace pour un montant de 34 150 € HT.

- Réfection du Monument aux Morts : marché attribué à Alex TP pour un montant de 12 838 € TTC.

10° RYTHME SCOLAIRE

Mr le Maire rappelle la réforme des rythmes scolaires en 2014 initiée par le décret PEILLON n° 2013-77 du 24 janvier 2013 imposant le passage à 4,5 jours de classe par semaine. Aussi et conformément aux propos de Mr Emmanuel MACRON, nouvellement élu Président de la République, Mr le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, que Mr MACRON avait annoncé lors de ses interventions publiques durant la campagne de la présidentielle, le principe du retour au libre choix des communes en termes d'organisation des temps scolaires et notamment le retour possible à une semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017/2018. Mr BLANQUER, Ministre de l'Education, a en effet défendu le pragmatisme affirmant qu'il n'y a "aucune étude qui prouve que 4 jours sont mieux que 4,5 jours, ou l'inverse". Ce qui compte, "c'est que sur le terrain ce soit les acteurs qui définissent".

Après un sondage auprès des parents et suite aux résultats de celui-ci en accord avec le Conseil d'Ecole et le Corps Enseignant, Mr le Maire propose aux Conseillers le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017/2018 et le maintien des activités périscolaires .

Le Conseil après avoir délibéré, valide par 13 voix et 2 abstentions (Pierre MUTZ et Matthieu PFEFFER) le retour de 4 jours de classe par semaine dès 2017/2018 ainsi que le maintien des activités périscolaires et autorise Mr le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce retour dans la commune de Lautenbach-Zell.

11° REALISATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, Le Conseil Municipal après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- de rémunérer les agents à temps complet et à temps partiel, qui peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande (du Maire, chef de service...), les agents titulaires et non titulaires à temps complet et à temps partiel de catégorie C et de catégorie B, relevant des cadres d'emplois suivants : - adjoint technique, - adjoint administratif, - adjoint d'animation, - ATSEM, - rédacteur.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps partiel ne pourra excéder un nombre égal au produit de la quotité de travail à temps partiel par 25 heures. (exemple pour un agent à 80 % : 25 h x 80 % = 20 h maximum).

Il décide également de rémunérer les agents à temps non complet qui peuvent également être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande (du Maire, chef de service...), les agents titulaires et non titulaires à temps non complet suivants : - adjoint technique, - adjoint administratif, - adjoint d'animation, - ATSEM.

Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).

12° DIVERS

Mr Pierre MUTZ, demande si nous avons des nouvelles de la Communauté de Communes concernant la compétence eau.

Réponse de Mr Pascal SCHMITT : toujours en attente des réponses par écrit suite aux questions envoyées à la Communauté de Communes.

Mr Matthieu BOECKLER informe le Conseil, qu'un projet, porté par le Rimlishof (s'il est subventionné par le Conseil Départemental) d'animation, repas, après-midi récréative, etc... sera proposé aux plus de 65 ans, ils pourront même être véhiculés si besoin. La Commune pourrait être sollicitée pour l'information du public concerné.

Mr Pierre MUTZ demande si le poste de Mr Hubert RIETHMULLER sera remplacé.

Mr le Maire répond : que pour l'instant, il fait encore partie de l'effectif jusqu'à fin août.

Séance levée à 21 h.



06.25.60.55.32

archedecerise@gmail.com
Facebook : L'Arche de Cerise



Infos pratiques

Nos artisans, nos commerçants, nos entreprises

Animaux, centre équestre, exploitations agricoles

<p><u>L'Arche de Cerise</u> 10 rue du Horupf 68610 Lautenbach-Zell 06.25.60.55.32 archedecerise@gmail.com Facebook : L'arche de cerise</p>	<p><u>La chèvrerie du Felsenbach</u> 23 rue du Felsenbach 68610 Sengern 03.89.74.07.05</p>	<p><u>L'Escargot du Florival</u> 17A chemin du Widersbach 68610 Lautenbach-Zell 06.19.73.06.38 kiewer.david76@gmail.com</p>	<p><u>Ecurie du Felsenbach</u> 44 rue du Felsenbach 68610 Sengern 06.09.01.44.20</p>
--	--	---	--

<p><u>Ferme du Mouton Noir</u> 31a rue du Felsenbach 68610 Sengern 03.89.74.06.01</p>	<p><u>Toilettage MALKO et Compagnie</u> 65 Grand'Rue 68610 Lautenbach-Zell 06.25.60.55.32</p>	<p><u>Vivarium du Moulin</u> 6 rue du Moulin 68610 Lautenbach-Zell 03.89.74.02.48 info@vivariumdumoulin.org</p>
---	---	---

Assistante maternelle

<p><u>BARBEY Alexia</u> 11 rue de la Mairie 68610 Lautenbach-Zell 06.19.56.27.43 ou alexia86fr@hotmail.com</p>	<p><u>BOEGLIN Adeline</u> 8 rue des Fleurs 68610 Lautenbach-Zell 06.29.52.28.30 ou meyerboeglin@hotmail.fr</p>	<p><u>SCHULTZ Sophie</u> 3 rue des Vergers 68610 Lautenbach-Zell 03.89.74.37.82 ou 06.95.15.37.61 schultzsophie@free.fr</p>	<p><u>STEINMANN Catherine</u> 9 chemin Weiher 68610 Lautenbach-Zell 03.89.48.22.25 ou 06.25.73.84.21</p>
--	--	---	--

Bâtiments, travaux extérieur

<p><u>Carrelage ALVAREZ</u> 7 rue du Felsenbach 68610 Sengern 03.89.74.01.02</p>	<p><u>Tapissier déco DEBENATH</u> 4 rue du Wasen 68610 Lautenbach-Zell 03.89.74.05.03 debenath.tapissier@gmail.com</p>	<p><u>Dépannage/entretien chauffage DM FISCHER</u> 29a rue du Felsenbach 68610 Sengern 03.89.74.06.95 ou 06.70.05.41.76 DMFischer@orange.fr</p>
--	--	---

Couverture/zinguerie/sanit./chauffage
Thierry GASSMANN
17 b Chemin du Widersbach
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.36.77

JESSICA Peinture
5 rue du Wasen
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.00.44 ou 06.31.28.70.96

Terrassement HALLER
15 rue de la Lauch
68610 Sengern
03.89.74.00.49

WERMELINGER Peinture
66 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.32.72

Commerces, informatique, diversMachine à bois
CROSSFER France

4 rue de la Scierie
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.37.19
info@crossfer.fr

Brocante
HIER ET AUJOURD'HUI

4 rue de la Scierie
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.37.19
info@hieretaujourdhui.fr

Créativité et expertise au service de votre image
AnneCécile Graphic

9 chemin du Widersbach
68610 Lautenbach-Zell
06.38.33.37.31
vous@annececilegraphic.com
www.annececilegraphic.fr

HH France-Application Mobile Happy Hour
HAPPY HOUR

2A rue de la Scierie
68610 Lautenbach-Zell
06.86.07.07.05
contact@happyhourfrance.com
www.web.happyhourfrance.com

Conception de t-shirts originaux
HURLOVENT

13 rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.76.31.49
www.hurlovent.com

FLORIVAL Informatique

14 chemin du Widersbach
68610 Lautenbach-Zell
06.26.56.42.28
florival.informatique@gmail.com
www.florival-informatique.com

Or & Photos

13b chemin du Widersbach
68610 Lautenbach-Zell
06.30.29.71.02
abphotographies.contact@gmail.com
www.oretphotos.com

Location alambic
PFIHL Benoit

28 rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.06.02

MenuiseriesMenuiserie GWINNER

14 rue du Geffental
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.04.33

Menuiserie d'agencement RISSER

8 rue de la Lauch
68610 Sengern
03.89.74.06.40 ou 06.13.57.03.98

Menuiserie-service RISSER

3 chemin des Prés
68610 Sengern
06.14.55.23.27
jcrisser@orange.fr

RestaurationAuberge du GUSTIBERG

Gustiberg
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.05.01

Restaurant, bureau de tabac, jeux de grattage, friandises...
Restaurant à la TRUITE

47 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.05.17

Nous invitons les commerçants, artisans et loueurs qui ne figurent pas dans le bulletin communal et qui souhaitent y paraître à nous fournir les informations pratiques, de façon à les publier dès la prochaine parution.
En cas de modifications (adresse, téléphone, etc...), veuillez en informer la mairie.
Cet espace est mis gratuitement à votre disposition.

SantéAPALIB et APAMAD

Aide aux Personnes Agées
Soutien à domicile
03.89.32.78.78

FLUIDICAUX

3 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.06.29
fluidicaux@wanadoo.fr

MEDIGAZ

3 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.08.18
medigaz@wanadoo.fr

Infirmières Libérales

MASSERON Nadine
WITTNER Sylvie
KIENE Véronique
03.89.38.20.83

Chambres d'hôtes, gîtes, meublésAUDEBEAU Jeannette & Christophe

9 rue de la Lauch
68610 Sengern
06.35.22.28.43 - www.gite-lagrange.com
contact@gite-lagrange.com

BATTIN Elisabeth

62a Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.01.77
andre.battin@hotmail.fr

FUCHS J-Louis

11 rue du Geffental
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.03.13
jeanlouisfuchs@wanadoo.fr

LICHTLE Sylvie et Yves

63 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.23.81 ou
06.30.56.99.40
sylvie-yveslichtle@orange.fr

MARCK Sandra

25 rue du Felsenbach
68610 Sengern
06.81.33.64.21
sandra.marck@wanadoo.fr

MATHIOT Marguerite

8 rue du Horupf
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.75.42 ou
06.71.16.35.25
chalet.zell@gmail.com ou
christian_mathiot@orange.fr

MEYER Théophila

92 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.57.77.03 ou
06.11.23.76.87
catmey21@yahoo.fr

PFEFFER Bernard

2 rue de la Scierie
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.35.18
colberloc@aol.com

RISSER Daniel

31 a rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.06.01

VOGEL Jean

99 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.34.51
jean.vogel2@wanadoo.fr

WENZINGER Marcel

1a rue de l'Ecole
68610 Sengern
03.89.76.82.40 ou
06.08.26.92.42
marcel.wenzinger@free.fr

Les services de la commune

 **03 89 76 32 08**

Fax 03 89 76 30 39

e.mail : mairie.lautenbachzell@wanadoo.fr

Site : <http://www.mairie-lautenbachzell-sengern.com>

En cas de besoins vous pouvez joindre :

Le Maire : Mr J-Jacques FISCHER au 06.84.68.91.28

Les Adjoints : Mr Pascal SCHMITT au 03.89.74.05.54

Mr Matthieu BOECKLER au 06.86.10.50.32

Horaires Mairie

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h
Mardi et jeudi de 14 h à 17 h
Vendredi de 14 h à 18 h
Fermée le lundi et mercredi après-midi

Rendez-vous Maire et adjoints

Uniquement sur rendez-vous

Numéros utiles

SAMU	15	Centre antipoison	03.88.37.37.37
Pompiers	18	Appel d'urgence européen	112
Gendarmerie	03. 89.28.02.10	Hôpital Guebwiller	03.89.74.78.00
Urgence EDF	08.10.33.31.68	Urgence Caléo gaz	03.89.62.25.00
Ramoneur	03.89.74.88.05	Com Com Bus	03.89.62.56.10

Horaires déchetterie de BuhlPériode estivale : (du 1er avril au 31 octobre)

lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
samedi de 9 h à 18 h

Période hivernale : (du 1er novembre au 31 mars)

lundi, mercredi et vendredi : fermé
mardi et jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
samedi de 9 h à 17 h

Sacs de tri ou bio : si vous n'avez pas récupéré vos sacs lors des permanences, il vous suffit de vous présenter au service environnement, 13 rue de l'électricité Guebwiller (03.89.28.59.90), muni de votre badge bleu.

lundi au jeudi de 8h30 -12h -14h-17h30 - vendredi 8h30-12h

Ramassage des ordures

biodéchets : le lundi

tri sélectif : le jeudi

ordures ménagères : le mercredi des semaines impaires

Relais intercommunal Assistantes maternelles

Antenne de Buhl - multi-accueil Pomme de reinette - 4 rue de la Fabrique Buhl
09.67.53.62.45 - rambuhl@cc-guebwiller.fr

Assistante sociale

Centre médico-social
48 rue du Florival
68530 Buhl
03.89.76.83.17

La Pharmacie

67 rue Principale
68610 Lautenbach
03.89.76.30.40
8h30-12h-15h-19h
samedi 8h30-15h
fermé le mercredi après-midi

La Poste

51 rue Principale
68610 Lautenbach
03.89.76.32.59
lundi au vendredi
13h30-15h30

Cultes

Catholique : 03.89.76.83.22

13a Place de l'église Buhl

Protestant : 03.89.76.91.57

1 rue des Chanoines Guebwiller

Entretien, nettoyage et ramonage (Règlement sanitaire départemental - article 31.6)

Les foyers et leurs accessoires, les conduits de fumée individuels et collectifs et les tuyaux de raccordement doivent être entretenus, nettoyés et ramonés dans les conditions ci-après :

Les appareils de chauffage, de production d'eau chaude ou de cuisine individuelle, ainsi que leurs tuyaux de raccordement et les conduits de fumée correspondants doivent être, sur l'initiative des utilisateurs, vérifiés, réglés et ramonés au moins deux fois par an.

Dans le cas des appareils collectifs, ces opérations seront effectuées sur l'initiative du propriétaire ou du syndic. Les foyers et leurs accessoires, les tuyaux de raccordement, et les conduits de fumée, à usage artisanal ou industriel, habituellement en fonctionnement, doivent être ramonés trois fois par an.

On entend par ramonage, le nettoyage par action mécanique directe de la paroi intérieure du conduit de fumée, du foyer, et du tuyau de raccordement, afin d'en éliminer les suies et dépôts et d'assurer leur vacuité, notamment celle du conduit sur toute sa longueur.



Le Saviez-vous ?

Employer un salarié à domicile pour le ménage, le repassage, la garde d'enfants, les petits travaux,....par le biais du CESU, c'est bien

Faire appel à un service mandataire, c'est encore mieux.

C'est possible et facile avec Fami Emploi 68 !

Pour éviter les tracasseries administratives, pour vous assurer le respect de la réglementation sociale, pour éviter les litiges, le service "Mandataire" de Fami Emploi 68 vous rassure et vous accompagne.

Dans le respect de la convention collective, le service apporte son soutien et ses conseils aux particuliers-employeurs dans la gestion de diverses tâches administratives : rédaction du contrat de travail, gestion des fiches de paie, déclarations des charges sociales ...

Le service vous accompagne également dans le recrutement et dans le remplacement de votre salarié absent si vous le souhaitez.

Devenez employeur particulier en toute tranquillité !

En faisant appel à notre service.

Pour plus d'informations : Fami Emploi 68, service mandataire, vous accueille du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h au **03.89.32.78.68**.

Autorisation de sortie du territoire

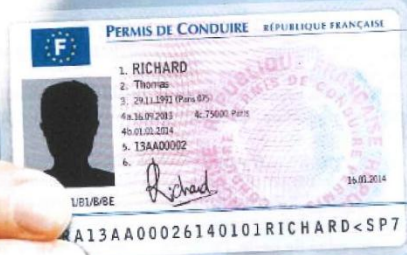
Mineurs : Autorisation de sortie du territoire *elle est obligatoire depuis le 15 janvier 2017*

L'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie à partir du 15 janvier 2017. Ce nouveau dispositif est applicable à tous les mineurs résidant habituellement en France. Il s'applique également à tous les voyages, individuels ou collectifs (voyages scolaires, séjours de vacances, séjours linguistiques...), dès lors que le mineur quitte le territoire français sans un titulaire de l'autorité parentale. L'autorisation de sortie du territoire donnée par un titulaire de l'autorité parentale est rédigée au moyen d'un formulaire qui précise les mentions suivantes : • les nom, prénoms, date et lieu de naissance de l'enfant mineur autorisé à quitter le territoire ; • les nom, prénoms, date et lieu de naissance du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'autorisation, la qualité au titre de laquelle il exerce cette autorité, son domicile, sa signature ainsi que, le cas échéant, ses coordonnées téléphoniques et son adresse électronique ; • la durée de l'autorisation, qui ne peut pas excéder 1 an à partir de la date de signature. Une fois complété et signé, le formulaire doit être accompagné de la photocopie lisible d'un document officiel justifiant de l'identité du signataire et comportant les éléments suivants : • ses nom et prénoms ; • ses date et lieu de naissance ; • sa photographie ; • sa signature ; • les dates de délivrance et de validité du document ainsi que l'autorité de délivrance. Ce justificatif d'identité peut être : • pour les titulaires de l'autorité parentale de nationalité française, la carte nationale d'identité ou le passeport ; • pour les titulaires de l'autorité parentale, citoyens européens, suisses ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, la carte nationale d'identité, le passeport ou un titre autorisant le séjour en France ; • pour les titulaires de l'autorité parentale non européens, le passeport, un titre autorisant le séjour en France ou un titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou apatride. Ces documents doivent être en cours de validité (sauf la carte nationale d'identité et le passeport français, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans). Source : Service-Public.fr

le permis de conduire à portée de clic !

DU NOUVEAU
pour mes démarches

Dès maintenant
dans le Haut-Rhin



Je fais mes démarches en ligne



Je gagne du temps

Je n'ai plus à me déplacer



demarches.interieur.gouv.fr, pour m'informer



PASSEPORT
CARTE D'IDENTITE
PERMIS DE CONDUIRE
MES DEMARCHES
à portée de clic!

L'État simplifie mes démarches

- Je peux désormais effectuer mes démarches liées au permis de conduire sans me rendre au guichet d'une préfecture.
- Je rassemble les pièces justificatives. J'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS ».
- Je me rends sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
- Je crée un compte en cliquant sur « je fais une demande en ligne ».
- En cas de perte, j'effectue ma déclaration de perte en ligne. En cas de vol, je dois me rendre dans un service de police ou de gendarmerie.
- En cas de vol et de perte, j'effectue également mon achat de timbre fiscal en ligne.
- Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.
- Je reçois mon permis de conduire à mon domicile.

Je peux me faire accompagner par mon école de conduite et par le médiateur du point numérique présent dans chaque préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

Attention, certaines procédures ne sont pas encore dématérialisées et nécessitent de se rendre en préfecture. Il s'agit des cas :

- d'inscription au permis après annulation ou invalidation ;
- de demande de relevé intégral d'information de mon permis à points ;
- de demande de permis internationaux (Informations valables jusqu'au 1^{er} septembre 2017).

Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITE
PERMIS DE CONDUIRE
MES DEMARCHES
à portée de clic!

LA CARTE D'IDENTITÉ À PORTÉE DE CLIC !

A compter du **28 mars 2017**, vous devrez effectuer votre demande de carte nationale d'identité dans l'une des 27 mairies équipées d'un dispositif de recueil :

Andolsheim, Altkirch, Cernay, Colmar, Dannemarie, Ensisheim, Ferrette, Guebwiller, Habsheim, Huningue, Illzach, Kaysersberg Vignoble, Masevaux-Niederbruck, Mulhouse, Munster, Neuf-Brisach, Ribeauvillé, Rixheim, Rouffach, Saint-Amarin, Saint-Louis, Sainte-Marie-Aux-Mines, Sierentz, Thann, Wintzenheim, Wittelsheim, Wittenheim.

Vous pourrez faire votre pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.



Pour cela vous devrez créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et saisir votre état-civil et votre adresse. Prendre note du numéro de pré-demande qui vous sera attribué. Choisir l'une des 27 mairies équipées. Rassembler vos pièces justificatives

Vous devrez vous rendre au guichet de la mairie avec votre numéro de pré-demande pour y déposer votre dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales

La carte nationale d'identité sera à retirer dans la mairie où vous aurez déposé votre demande

Déjections canines

La présence régulière de crottes de chien sur la voie publique, mais également aux abords des routes, à proximité des espaces verts, ainsi que sur des terrains privés est un problème au quotidien, qu'il s'agisse de propriétaire d'animaux de la commune, ou de promeneurs extérieurs. Les nuisances occasionnées par les déjections canines sont nombreuses.



Outre l'aspect incommodant, salissant et malodorant, les risques de transmission de maladies, il convient également de penser aux ouvriers communaux, mais aussi aux particuliers, qui doivent en subir les projections dans leurs travaux de fauchage et de débroussaillage.

Suite aux réclamations de nos concitoyens, la commune a décidé d'installer des distributeurs de sachets ramasse-crotte avec poubelle, en différents lieux fréquentés par les chiens et leurs maîtres, rue du Geffental, à l'entrée de la rue du Widersbach, place du Wasen, place de la Mairie, parking du Vivarium du Moulin, place de l'Ecole à Sengern.

Pour rappel d'un point de vue législatif, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et bien évidemment les propriétés privés. En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 35 euros.

Chacun a le droit de posséder un chien ... comme celui de ne pas en subir les nuisances !

Circulation des véhicules à moteur dans les milieux naturels

Les beaux jours sont propices pour une balade en forêt et la richesse des paysages de la commune s'y prête bien. Il convient néanmoins de rappeler que les routes et chemin forestier ne sont pas des terrains de jeu pour les véhicules à moteurs.

En effet de nombreux habitants et usagers de la forêt constatent régulièrement les pratiques sauvages en forêt, notamment des quads et motos, qui vont à l'encontre de la loi, de la tranquillité des lieux, dérangeant les animaux présents dans nos massifs, elle sont aussi source de danger (risques d'accident) et de nuisances pour les autres usagers de la forêt. Souvent ses pratiques sont aggravées par un comportement dangereux, sur les chemins forestiers où ces véhicules croisent à vive allure les marcheurs, mais aussi dans nos rues, notamment dans la descente du Widersbach qui voit régulièrement des pilotes de quads et de motos inconscients emprunter la rue à grande vitesse. Pour information, l'article L. 362-1 du code de l'environnement précise que « la circulation des véhicules terrestres à moteur est interdite en dehors des voies dans le domaine public routier de l'État, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur ».

Outre certaines infractions spécifiques aux espaces protégés, les infractions à la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels sont toutes passibles de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe (soit jusqu'à 1 500€), ainsi qu'une immobilisation du véhicule.



PRÉSENTATION DE LINKY

LINKY est le nouveau compteur en cours d'installation par ERDF.

Destiné à mesurer plus finement les consommations et à transmettre les données au centre de calcul ERDF. Le coût du compteur et son installation sont prévus d'être amortis par les gains attendus sur la suppression de la relève par des agents.

Linky pourra recevoir des ordres à distance : changer la puissance contractuelle, délester les appareils gros consommateurs (chauffage, chauffe-eau etc...)

Aujourd'hui le délestage existe au moyen de disjoncteurs qui basculent en heures pleines/heures creuses, mais les nouveaux contrats des fournisseurs d'énergie, dont EDF, n'offrent plus cette possibilité.

En contrepartie Linky pardonne moins les surpuissances ; les disjonctions répétées peuvent endommager les appareils électriques domestiques (ordinateurs, téléviseurs...) ERDF préconise alors d'augmenter la puissance contractualisée : le consommateur doit payer son abonnement plus cher pour faire face aux mêmes besoins.

Ce changement de compteur, fonctionnant encore correctement (durée de vie 60 ans) est dénoncé comme un gaspillage de ressources et une production inutile de déchets, contraire au principe du développement durable. A contrario, les nouveaux compteurs auront une durée de vie plus courte (15ans). Leur remplacement ultérieur ne bénéficiera pas de l'effet de gain sur les dépenses de relevé des compteurs sur la facturation et sera donc payé intégralement par le consommateur.

La technologie employée pour la transmission des données est présentée ci-dessous :

- 1- Compteur Linky installé chez le particulier
- 2 - CPL = Courant Porteur en Ligne (technologie de transmission de données utilisée par Linky)
- 3 - Concentrateur = transformateur haute tension de quartier
- 4 - GPRS = technologie de transmission radio pour envoyer les données Linky au centre de calcul EDF
- 5 - Supervision = centre de calcul



PROBLEMATIQUE LINKY :

- 1) Les compteurs Linky appartiennent aux communes.
- 2) Les compteurs Linky ne sont pas obligatoires : la Belgique, l'Allemagne, par ex. ont refusé la généralisation des compteurs communicants.
- 3) Les compteurs Linky portent atteinte à notre vie privée : ENEDIS doit demander l'accord du particulier concernant l'utilisation de ces données.
- 4) Les compteurs Linky créent des dysfonctionnements et des dommages dans les installations électriques des particuliers.
- 5) Les compteurs Linky amènent des dommages sanitaires aux individus : avec le CPL les fils électriques de la maison deviennent rayonnants. Ce rayonnement permanent est imposé alors que l'on peut couper le WI-FI ou le téléphone portable.
- 6) Les compteurs Linky n'ont aucun intérêt économique pour le particulier, la gestion du réseau et la transition énergétique.
- 7) Alors pourquoi ENEDIS insiste-t-il tant pour installer ces compteurs ?

Le compteur Linky permet de collecter les données personnelles de 35 millions d'abonnés et ENEDIS deviendra ainsi un opérateur de BIG DATA qui va bientôt gérer 35 millions de capteurs connectés. ENEDIS veut prendre le marché des objets connectés (domotique). ENEDIS participe à la financiarisation boursière du marché de l'énergie sans retour pour l'utilisateur ; seuls les actionnaires en bénéficient.

NOS ACTIONS LOCALES A LAUTENBACH-ZELL/SENGERN

Création d'un comité citoyen dans le village fin juin 2017.

Porte à porte dans le village pour informer et signature d'une pétition à l'attention du Préfet visant à la suspension du déploiement des compteurs dans tout le Haut-Rhin.

21 août 2017 : première rencontre avec le Maire et adjoints pour présenter le dossier.

9 septembre 2017 à 10h devant la Préfecture de Colmar : rassemblement pour remise de la pétition au Préfet.

Prochainement : réunion d'information inter-villages du Haut-Florival.

Invitation du comité local à un prochain conseil municipal pour présentation du dossier.

Le comité local : H. MISLIN – S. FISCHER – D. PREVOT – Y. LICHTLE.

**UN CENTRE DE SAPEURS POMPIERS UNIQUE ...
POUR UNE ACTION AU SERVICE DE LA POPULATION...
LES POMPIERS REGROUPÉS...
UN CENTRE UNIQUE POUR CINQ COMMUNES...**

Le Centre de Première Intervention Intégré (CPII) du Haut-Florival (*Lautenbach/Schweighouse-Lautenbach Zell/Sengern - Linthal*) et le Corps de Première Intervention de Buhl sont désormais regroupés, ne formant plus qu'un seul et même Centre. Une nouvelle organisation officialisée au 1^{er} janvier de cette année, sous le nom de « *CPII du Haut-Florival* » et sous l'autorité du Lieutenant Marc Schueller, secondé par l'Adjudant-Chef Jean-Luc Wenzinger.



Cette fusion entre les différents centres de sapeurs pompiers est avant tout née de la volonté des pompiers eux-mêmes : le Corps de Première Intervention de Buhl n'ayant plus assez d'effectif pour faire face à une activité opérationnelle toujours plus importante et ceux du Haut-Florival ne disposant pas de locaux opérationnels (la caserne du Dorfhüs à Linthal n'étant plus adaptée : surface insuffisante, vétusté, problème d'isolation et d'accès...).

Un peu d'histoire

La gestion de la lutte contre les incendies et celle des premiers secours s'est d'abord exercée sous l'autorité communale. Le Centre de Première Intervention de Buhl voit le jour en 1847 suivi, en 1874, par celui de Lautenbach, puis de Linthal en 1925 et enfin en 1927 par celui de Lautenbach-Zell.

Au 1^{er} janvier 2009, est créé le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) qui devient Corps de Première Intervention du Haut-Florival : les forces de Lautenbach/Schweighouse, de Lautenbach-Zell/Sengern et de Linthal sont réunies. La caserne est établie à Linthal. Le 1^{er} mai 2013 sera acté le transfert et l'intégration du CPI du Haut-Florival au SDIS 68 (*Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut Rhin*) et devient Centre de Première Intervention Intégré (CPII). Les pompiers sont à présent placés sous l'autorité du SDIS. C'est le premier CPI à bénéficier de cette départementalisation, permettant de pérenniser un service de secours de proximité. Depuis fin décembre 2015, le secteur de Buhl et celui de Murbach est couvert par le CPII du Haut-Florival et c'est donc au 1^{er} janvier 2017 que le CPI de Buhl est regroupé officiellement avec celui du Haut-Florival.

L'union fait la force ...

Regrouper les différents CPI a ainsi permis la mutualisation des forces en présence : le Centre est aujourd'hui fort de 30 volontaires (dont six femmes), offrant une garantie pour un avenir plus serein. Ce regroupement est aussi un gage d'efficacité : le CPII peut assurer tous les départs en intervention, y compris en journée la semaine, créneaux durant lesquels il devient délicat de trouver de la ressource volontaire.

Ce regroupement a également permis la mutualisation des moyens matériels. Les sapeurs pompiers disposent de tout le matériel nécessaire au bon fonctionnement de leur activité avec, entre autres, un fourgon pompe-tonne hors route, deux véhicules légers hors route et un véhicule toute utilité.

Le SDIS apporte au CPII du Haut-Florival une aide, en formation, mais aussi en matériel, afin de maintenir la meilleure opérationnalité locale. Les pompiers peuvent obtenir du matériel de remplacement en cas de panne, ou de matériel trop vétuste... de quoi rester à la pointe de l'innovation. Chaque CIS du département a ainsi le même matériel, un véritable plus lorsqu'il faut « travailler » avec des collègues d'autres centres venus en renfort sur une intervention. Chacun connaît et maîtrise ce matériel...

Des nouveaux locaux parfaitement adaptés...

Les sapeurs-pompiers ont installé leur « base » dans la caserne de Buhl après quelques travaux de peinture et d'aménagement. Ces nouveaux locaux, parfaitement adaptés à leurs besoins et en très bon état, englobent une grande remise pour les véhicules d'intervention, deux vestiaires (hommes et femmes), des sanitaires, un bureau, une salle de réunion mais aussi un foyer favorisant la bonne entente et la cohésion du groupe. Le bien-être de l'équipe est une priorité pour le Lieutenant Marc Schueller qui souligne que « *le CPII est une grande famille où chaque membre doit avoir sa place. Un Corps uni est un gage d'efficacité sur le terrain !* ».

Autre point positif soulevé par le chef de centre : avec une caserne à Buhl, les temps d'intervention des sapeurs pompiers sont identiques, voire plus courts qu'avant. En effet, l'accès à la caserne est très simple, pratique, sans problème de stationnement... de plus l'un des deux VLHR (Véhicule Léger Hors Route) est toujours basé à Linthal afin de pouvoir intervenir encore plus vite, si nécessaire, en fond de vallée.

Une unité toujours à la recherche de volontaires ...

Dans notre vallée, l'ensemble des femmes (qui ne représentaient que 4 % il y a une dizaine d'années contre 20 % en 2016) et des hommes du feu est volontaire. Ils sont pourtant confrontés à différents types de situations, parfois délicates, et de type d'interventions. C'est pourquoi au sein du CPII du Haut-Florival, chaque année, un minimum de 28 heures de formations sont dispensées, permettant de consolider les acquis mais aussi d'élargir les compétences afin d'être toujours plus efficace.

Être pompier volontaire, comme le répète le Lieutenant Marc Schueller, c'est une école de vie. Il faut mobiliser des aptitudes physiques et intellectuelles, maîtriser des techniques en constante évolution et surtout vivre des valeurs

de dévouement, de courage et de disponibilité.

On peut s'engager comme sapeur pompier volontaire de 16 à 55 ans sous certaines conditions : avoir un minimum de condition physique, être en bonne santé et être animé par un bel esprit d'équipe.

Une disponibilité Modulable ...

Le sapeur pompier décidera lui-même de ses disponibilités (un minimum d'une semaine par mois est souhaitable). Le système informatique de traitement de l'alerte (STRATUS) permet de programmer la disponibilité des sapeurs pompiers : ceci rend plus souple la gestion du temps et optimise la distribution des secours. À l'instant «T», on connaît le nombre et le degré de qualification des forces en présence.

Des conventions peuvent être établies entre le SDIS et les employeurs afin de formaliser les règles de disponibilité des sapeurs pompiers volontaires en fonction des contraintes de l'entreprise. Chacun trouve son compte dans cette démarche : le SDIS, bénéficie de ressource supplémentaire en journée pour assurer son service d'intérêt public et l'employeur, qui en contrepartie de la mise à disposition de son employé, peut bénéficier d'avantages tels que des abattements fiscaux et sur sa prime d'assurance incendie notamment.

Le temps consacré au service des autres au titre du volontariat, ne relève pas d'une logique économique. Toutefois, une indemnité est versée sous forme de vacances pour le temps passé en intervention et pour les missions administratives, de formation ou techniques qui peuvent être effectuées.

Générer de nouvelles vocations chez les plus jeunes ...

Le Chef de Centre Marc Schueller espère également attirer la jeunesse. Il reste des places dans la section JSP (*Jeunes Sapeurs Pompiers*).

Les jeunes sont recrutés à partir de 12 ans et quittent la section à 16 ans après avoir suivi un programme de formation bien établi sous forme d'un apprentissage basé sur les techniques propres aux pompiers comme le secours à personnes ou l'incendie. La formation se déroule les samedis après-midi à raison d'une demi-journée tous les quinze jours. Ces séances se tiennent à BUHL.

À 16 ans, le jeune conclura son apprentissage par un examen : «Brevet National de jeune sapeur pompier». Il est alors, prêt à rejoindre les rangs de ses «aînés». C'est notamment dans les sections de jeunes sapeurs pompiers que se trouve la relève des pompiers volontaires !

«Des sapeurs pompiers volontaires plus nombreux, un matériel de pointe, des délais identiques voir raccourcis voilà la Force de ce regroupement» conclut le Lieutenant Marc Schueller, «Nous avons tous à y gagner! Notre objectif premier étant d'apporter la meilleure réponse opérationnelle possible pour nos missions de secours. Nous sommes, avant tout, au service de la population!»

En 2016

121 Interventions

Dont : 92 Secours à personnes

9 Opérations diverses

14 Incendies

6 Accidents de la circulation

Photo SPHF

Rappel concernant les horaires du bruit (Arrêté n° 40/2014)

Les travaux de bricolage, de jardinage ou d'activités professionnelles réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuse à gazon, motoculteurs, taille bordures, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc..., susceptibles de causer une gêne particulière pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés, que dans les créneaux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 13 h à 20 h 30 ;
- le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 19 h ;
- les jours fériés et dimanches sont exclus.



La fréquence de ces travaux ne doit pas être excessive ou continue.

L'intégralité de l'arrêté est consultable en mairie ou sur le site de la commune.

Timbre fiscal

Besoin d'un timbre fiscal pour vos passeports ? Ne vous déplacez plus ! Rendez-vous sur timbres.impots.gouv.fr et optez pour le timbre électronique. En quelques clics, recevez votre timbre par courriel ou par sms.



www.rando-grandballon.fr

Retrouvez notre page facebook spéciale rando !!

Amateurs de randonnées ? Vous avez rendez-vous sur la nouvelle page facebook "Randonnées du Grand Ballon" !

Échangez vos bons plans, découvrez nos nouveaux circuits (pédestres, VTT, cyclo, poussette) en exclusivité, partagez vos coups de cœur... bref rejoignez la communauté de la rando dans le Massif du grand Ballon ! :)

<https://www.facebook.com/randograndballon/>

Flash info

Vous voulez être informé en temps et en heure voulu des travaux dans votre rue, des coupures d'eau, etc..., pour cela, vous pouvez nous communiquer votre adresse mail, soit par téléphone ou par courriel à : mairie.lautenbachzell@wanadoo.fr



Après-midi récréative

Après deux mois de vacances, c'est l'heure de la reprise. Vous aimez jouer aux cartes, aux jeux de société, etc ... ou tout simplement envie de passer un moment agréable de détente et de bonne humeur ?



Rejoignez nous dans la petite salle du Vert-Vallon, les mardis à partir de 14 heures.
Renseignement au 03.89.76.32.08

Assistant maternel : un métier de la petite enfance !

Le Relais Assistantes Maternelles intercommunal (RAM) recense 260 assistants maternels agréés pour un potentiel de plus de 700 places, répartis sur 19 communes du territoire. Un nombre important de ces assistants maternels fera valoir ses droits à la retraite dans les années à venir, c'est donc un secteur qui recrute, d'autant que le mode d'accueil individuel est le premier mode de garde utilisé par les familles.

Mais qui sont ces professionnels et comment devenir assistant maternel ?

L'assistant maternel est un professionnel de la petite enfance qui, moyennant rémunération, accueille à son domicile ou dans une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), des enfants confiés par leurs parents. Un agrément, délivré par le Président du Conseil Départemental, est indispensable pour exercer ce métier. L'agrément est une autorisation de travailler : il est accordé en fonction de critères précis garantissant la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants susceptibles d'être accueillis. Devenir assistant maternel demande une réflexion sur un projet professionnel qui consiste à travailler à domicile. De même, un environnement favorable et sécurisant pour l'accueil d'enfants est essentiel. Une réunion d'information avec remise du dossier de demande d'agrément constitue la première étape de la démarche, suivie par une visite et un entretien avec un travailleur social, puis par une formation de 60 heures dans un premier temps, avant l'accueil du premier enfant (60 heures seront encore à effectuer dans les 2 années après l'obtention de l'agrément), et une épreuve professionnelle du CAP Petite Enfance. La formation est gratuite. Le RAM accompagne les assistants maternels et les parents dans toutes les démarches liées à l'accueil de l'enfant : information complète sur les modes de garde, accompagnement administratif, temps de rencontres, temps d'animations, organisation de formations et gestion de l'offre et de la demande sur les

communes du territoire.

Le RAM organise également des ateliers d'éveil, chaque semaine, à destination des enfants accueillis par des assistantes maternelles en partenariat avec les MA du territoire, ludothèque, médiathèques, périscolaires...

Pour plus de renseignements contactez :

Sonia SCHATTE accueil RAM à Soultz : 03.89.74.83.10 ramsoultz@cc-guebwiller.fr

Véronique SYREN accueil Ram à Buhl : 09.67.53.62.45 rambuhl@cc-guebwiller.fr

Fleurissement 2017

Maisons avec jardin

5 fleurs ***** : H.C. SCHLIFFER Philippe - H.C. PREISS Fernand.

4 fleurs **** : HAMMERER Hubert - RISSER René - SIMONKLEIN Jeanne - WEHRLER Gertrude /BIEHLER Gérard - WEIRATHER Erwin.

3 fleurs *** : FRANCK J-Pierre - HIGELIN Catherine/HOLTZHEYER François - LANTZ Jeannine - MYSLIWICS Yvonne - MUTZ Pierre - RIETHMULLER René - SCHAFFHAUSER Richard - SIMONKLEIN Pascal.

2 fleurs ** : BATTIN Elisabeth - DEBENATH Patrick - FISCHER J-Pierre - FRICKER Bernard - FUCHS J-Jacques - MARCK Hubert - MASSERON François - PFEFFER Bernard - REGNAULT J-Pierre - STEINMANN Eric - VOGEL Jean - WERLEN J-Marc.

1 fleur * : BOLLINGER Pascal - BRONNER M-Josée - FRICK Bernard - GASPERMENT Alice - GROSS Jean - HAMMERER Kévin/ANDOLFATTO Sophie - HOLTZHEYER Gabriel - HUEBER Monique - MEYER Lucien - MOINE Jacqueline - REIFSTECK Robert - SCHMUCK Philippe/M-Louise - WEHRLER Pierre - WERMELINGER Henri.

Encouragement : BOEGLIN Patrice - DAL CIN Myriam - ETTERLEN Hélène - FISCHER Simone - GAMBERONI Guy - GERTHOFFERT Michel - HECK Serge - HUEBER Grégory - HUMBERT Raphaël - METZGER Michel - MULLER Line - RITZ Michel - ROBINEAU Béatrice - ROZEROT Henri - SCHWAERTZIG Hélène - SIMONKLEIN Christian - TORRELLI René - WAGNER Paul.

Maisons sans jardin

5 fleurs ***** : H.C. KUSTER Edmond.

4 fleurs **** : CHAMBARD J-Marc - SONNTAG Raymond.

3 fleurs *** : RICHERT Gérard.

2 fleurs ** : BEIL Charlotte - HALLER Raymond - KARMEN Richard - SONNTAG Antoine.

1 fleur * : AUDEBEAU Christophe - BAUM Liliane - KARMEN Régine - KUBLER Juliette - PFIHL Benoît.

Encouragement : AUER Emile - CORTESE Michel - FISCHER J-Marc - MARCHAL Karin - MEYER Guy - PIERREL J-Louis - RIETHMULLER Bernard - SPERISSEN René - WERTENBERG Jeanne.



Commerces

3 fleurs *** : Restaurant à la Truite.

Balcons

3 fleurs *** : FRANCK J-Paul - HUEBER François - PREISS Yves.

2 fleurs ** : BOECKLER Matthieu/ZIMMERMANN Joël - BRENGARD Jeannine - CHAPELIER Georges - FISCHER Denis - HALLER Christian - RISSER J-Claude.

1 fleur * : GWINNER Pierre - WECK M-Renée.



Encouragement : FORLEN Jean Marie - FREY Didier - GOLISANO /SITTER - MUNSCHY Florian.

Façades / murs

4 fleurs **** : CHAMBARD Claude.

3 fleurs *** : FISCHER Philippe.

2 fleurs ** : ERNY J-Paul - FUCHS J-Louis - SEILER Delphine.

1 fleur * : COTE Thierry - ERNY Suzanne - GRIGNON Gérard - HARTMANN Jacques - JACOBBERGER Roland - NAAS Lucie - PAILLARD Frédéric - PREVOT Dominique - RIETHMULLER Marthe - STUDER Yann.

Encouragement : AROMATARIO Héléne - BOHRER Philippe - COQUILLON Florence - DURRWELL Daniel - FISCHER Georgette - FISCHER Véronique - FRANCK Denis - KUBLER Bernard - LICHTLE Yves - MARCK Jean Jacques - SCHICKEL Etienne - TODISCO Antoine - TRIPONEL Frédéric - UMBDENSTOCK M-Thérèse.

Immeuble collectif

2 fleurs ** : ETTERLEN M-Louise - FISCHER Christian - RAUCH J-Pierre.

1 fleur * : EMIRO Franco - JENNY Pierre - WERMELINGER Yves.

Encouragement : STUDER Isabelle.

Etang

4 fleurs **** : Etang des Cygnes.



Evénements passés

Cérémonie des Vœux

Vendredi 13 janvier 2017 : Cérémonie quelque peu particulière que la cérémonie des vœux 2017 de la municipalité, présidée par Matthieu PFEFFER. Dans un cadre un peu plus intime que par le passé, mais dans une ambiance toute aussi chaleureuse. Cela fut l'occasion de mettre à l'honneur les nouveaux habitants, les forces vives de la commune, ainsi que les citoyens méritants.

Elections municipales partielles complémentaires

Les dimanches 29 janvier et 5 février 2017, les électeurs ont été appelés aux urnes pour élire deux nouveaux membres au sein du Conseil Municipal, pour ensuite permettre l'élection d'un nouveau maire. Nous tenions encore à remercier tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour siéger aux bureaux de vote, pour l'ensemble des six dimanches d'élections (municipale, présidentielle et législative) que nous avons connus sur la commune cette année.

Ouverture du Bistrot du Vert-Vallon

Événement incontournable de la vie de la commune, et toujours très attendu, l'ouverture annuelle du bistrot du Vert-Vallon dans le cadre de la sauvegarde de la licence 4 s'est déroulée cette année les 28, 29 et 30 avril 2017. Sur le thème "uf der alm", la salle du vert-vallon était comme à l'accoutumée décorée avec soin, pour une invitation au voyage qui a fait la joie de tous. Côté cuisine les incontournables winnerlas accompagné de salade de pommes de terre ont ravis les gourmands, et côté bar, les plus courageux auront pu découvrir ou redécouvrir les fameux JägerBier.

Fête printanière

Comment imaginer un 1er Mai à Sengern, sans son incontournable Fête Printanière organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers. Déjà la vingt-sixième édition cette année, et malgré une météo une fois de plus capricieuse, les habitués ne manqueraient pour rien au monde ce moment de fête à l'ambiance si chaleureuse.

Journée plantation

C'est le 20 mai 2017, que les bénévoles de toute la commune se sont donnés rendez-vous, pour la journée de plantation. Au programme cette année encore, plantation de nombreuses fleurs pour embellir nos villages, quelques travaux de débroussaillage, quelques poignées de mauvaises herbes enlevées, et un grand chantier sur les hauteurs du Felsenbach. C'est en effet une solide équipe de bénévoles qui s'est attelée à la rénovation du Spritzhissla. Encore une fois, tous nos remerciements vont aux nombreux participants de cette journée.



Exposition

Du 21 mai jusqu'au 20 août, la galerie Plein Ciel a ouvert ses portes pour sa 14ème édition. Mr et Mme ISSENLOR, ont accueillis cette année une trentaine d'artistes venus des quatre coins du monde où on a pu admirer céramiques, peinture, photos, sculptures, etc....

Fête de la musique

Le mercredi 21 juin, la fête de la musique a permis de démarrer la belle saison sur un air festif. Les habitants sont venus nombreux sur l'ancien terrain de camping, pour participer à cette soirée animée par Mr Antoine ROTOLO.

Fête patronale

Comme chaque année, la Chorale Ste Cécile de Lautenbach-Zell, a organisé, le dimanche 25 juin, sa traditionnelle fête patronale avec une vente de pâtisserie.

Marché de montagne

Le 27 juin a marqué le départ de la saison des marchés de montagne. Comme toujours tous les mardis soir jusqu'au 29 août, vous avez pu retrouver les exposants et leurs produits. Le mardi

22 août, des joueurs de biniou de passage, nous ont fait une petite surprise en venant jouer quelques morceaux de leur répertoire.

Le dimanche 6 août, la foule de touristes, les habitués étaient aux rendez-vous pour savourer cette ambiance particulière. Les animaux de la ferme (ânes, moutons, chèvres, veau, canards, lapins, abeilles, pigeons, etc..) ont partagé l'espace avec les exposants et l'équipe organisatrice qui s'est relayée pour faire tourner à la force des bras le pressoir à fruits manuel et extraire du jus de pomme, proposé à la dégustation.



Fête de l'école

Le 30 juin 2017, pour fêter la fin de l'année scolaire, les enfants de l'école ont chanté et effectué quelques pas de danses devant les parents et familles venus nombreux les admirer.

Fête de la carpe

Le 2 juillet, dans un cadre agréable au bord de l'eau, l'Amicale de l'étang des cygnes a organisé sa fête de la carpe frite, suivi de son traditionnel concours de pêche.



Course cycliste

Le 36ème grand prix cycliste de la MJC de Buhl s'est couru le 15 août dans le Haut-Florival, sur un circuit de 5,5 kilomètres avec départ et arrivée au Vert-Vallon, puis la côte du Wasen jusqu'au pont de la Lauch à Sengern et retour vers Lautenbach-Zell. Les minimes 5 tours et les cadets 11 tours.

Exposition avicole et marché aux puces

Déjà la quatrième édition du nom, l'exposition avicole jeunes sujets, s'est tenue le week-end des 26 et 27 Aout 2017, dans le cadre bucolique du terrain du Vert-Vallon, avec en plus cette année un marché aux puces qui a attiré de nombreuses personnes. Cette exposition et le marché aux puces a été proposées par l'association des aviculteurs de Guebwiller, avec le soutien de nombreux bénévoles.



Sengern se découvre de nouveaux Champions !

C'est en effet à Sengern qu'habite un vice-champion de France, et qu'il s'y entraîne avec ses coéquipiers ! Il s'agit en effet de Mr Roland RAMSTEIN, ancien coiffeur de Kingersheim, qui pratique le Trec, un sport équestre encore peu connu du grand public. Le terme Trec est en fait un acronyme qui signifie Techniques de Randonnée Équestre de Compétition, discipline qui fait appel à trois grandes épreuves, un parcours d'orientation et de



régularité, un parcours en terrain varié et la maîtrise des allures. Mais il s'agit aussi et surtout d'une discipline collective, Mr RAMSTEIN, fait partie de l'équipe des PPTV. À ses cotés se trouvent Marie-Lyne SLADEK, Catherine COUDEGNAT, Jean-Louis SAUGIER mais aussi leurs montures, Varsovie de Saint-Pierre, Bucéphale de Infante, Elusie et Nicolas IV le cheval de Mr RAMSTEIN. L'équipe des PPTV n'en est pas à son coup d'essai puisqu'ils ont s'étaient déjà classé 4^{ème} aux championnats de France amateur en 2014, ils ont été sacrés Champions d'Alsace en 2015 et 2016 et c'est ainsi qu'ils se sont inscrits aux championnats de France en 2017. Fin juillet donc après de brillants résultats au cours de la saison, ils se sont rendus à Lamotte-Beuvron en Sologne, pour le championnat, d'où ils reviennent avec le titre de Vice-Champions de France en club élite, avec 329,7 points, à seulement 0,3 points de l'équipe victorieuse. La Municipalité tenait à féliciter la performance de ces athlètes d'un autre genre, mais aussi à saluer l'important travail fournit pour en arriver à ces résultats.

Décès du Père François JUNCKER

C'est avec une profonde tristesse que nous apprenions le 21 octobre dernier la subite disparition de l'Abbé François JUNCKER à l'âge de 78 ans. C'était une personnalité très appréciée des habitants de la vallée et au-delà. Ordonné prêtre en 1965, il assuma d'abord les fonctions de vicaire à l'église Saint-Léger de Guebwiller, puis à l'église Notre-Dame en 1970. En 1973 il devient le chargé d'âmes d'Orschwihr et Bergholtz-Zell. C'est en 1985 qu'il succéda au curé Antoine FASSEL dans le Florival. D'abord en charge des paroisses de Lautenbach, Schweighouse et Sengern, il eu ensuite la responsabilité de Lautenbach-Zell et Linthal, puis de Buhl et Murbach, formant ainsi la Communauté de Paroisses Saint-Pirmin du Florival, que nous connaissons aujourd'hui.

En 2006, il prit finalement sa retraite et retourna dans son village natal de Habsheim. Il resta cependant très attaché à notre vallée, il n'était pas rare de le voir revenir lors d'événement spéciaux, ou de le voir sollicité pour des obsèques. Il était également resté recteur de la chapelle Notre-Dame des Neiges du Markstein, où il aimait monter régulièrement. Nul doute que nombreux sont les habitants de la commune et d'au-delà à garder de lui, un souvenir ému, notamment de par sa présence chaleureuse, dans les bons moments de nos vies comme dans les moins bons, à nos côtés dans nos joies comme dans nos peines. Nous garderons tous un souvenir bienveillant, de sa gentillesse, de sa disponibilité et de son sourire.



Départ du Père Damien MOGLO

Voilà qu'une page de plus se tourne. Vous le saviez peut-être déjà, Monsieur l'Abbé Damien MOGLO, après avoir été nommé en 2006 comme curé de notre Communauté de Paroisse du Haut Florival, s'apprête à nous quitter, appelé à de nouvelles missions. Monseigneur RAVEL vient de le nommer curé de la Communauté de Paroisses « Sur Ill et Thur », qui englobe les paroisses d'Ensisheim et environs.

Habitués à sa présence, sa disponibilité et son sens de l'humour, nul doute qu'il manquera à bon nombre de nos habitants. La Municipalité de Lautenbach-Zell / Sengern tenait à cette occasion à remercier chaleureusement le Père MOGLO pour sa sympathie ainsi que ces nombreuses années de présence et de collaboration.

En ce qui concerne l'avenir de notre Communauté de Paroisses, nous pouvons vous confirmer la nomination de notre nouveau curé, Monsieur l'Abbé Robert BONAN, qui était jusqu'il y a peu curé de la Communauté de Paroisses « Près d'Oelenberg ». Vous pourrez prochainement faire sa connaissance. A noter que l'Equipe d'Animation Pastorale et les Présidents des Conseils de Fabriques des Paroisses du Haut-Florival, invitent tous les habitants à remercier le Père Damien, pour les onze années passées au service de notre communauté, en assistant à la messe d'au revoir,

le dimanche 17 septembre 2017 à 10 h à l'église de Buhl

A l'issue de la cérémonie, le verre de l'amitié sera servi, place de l'église.

Evénements à venir

Septembre

Mercredi 20 : Flânerie littéraire automnale à Linthal ;

3ème jeudi de chaque mois : Marché d'envies - devant la cour de la mairie à Lautenbach ;

Dimanche 24 : Exposition des talents locaux "Art et Artisanat" au Dorfhüs à Linthal.

Octobre

Samedi 7 : Soirée d'automne - salle de l'ancienne gare à Lautenbach ;

Dimanche 8 : Concert "Tour du Monde en 80 minutes" à l'église de Linthal ;

Dimanche 15 : Messe en plein air à la chapelle du Wasen suivie d'un repas ;

Samedi 21 : Bourse aux vêtements à Schweighouse ;

Samedi 28 : Messe des chasseurs - Saint Hubert à l'église de Sengern ;

Lundi 30 : Don du sang - salle de l'ancienne gare à Lautenbach ;

Novembre

Samedi 11 : Messe à l'église de Schweighouse, suivie des cérémonies de l'Armistice 1914/18 aux Monuments aux Morts de Sengern et Lautenbach-Zell ;

Décembre

Dimanche 3 : Messe et fête patronale de la St Nicolas à l'église de Sengern ;

Samedi 9 et dimanche 10 : Marché de Noël - cour de la mairie à Lautenbach ;

Dimanche 10 : Fête de Noël des aînées de la commune au Vert-Vallon ;

Samedi 16 et Dimanche 17 : Marché de montagne de Noël - place de la Mairie ;

Tous les mardis, salle du Vert-Vallon, après-midi récréative.

Banque alimentaire

Une collecte de denrées alimentaires non périssables, au profit de la Banque Alimentaire du Haut-Rhin, aura lieu du **20 au 24 novembre** à la mairie aux heures d'ouverture.

Aliments souhaités : huile, sucre, café, cacao, conserves, riz, pâtes, plats cuisinés, petits déjeuners, produits d'hygiène.

Le transfert de la gestion de l'eau.

Nous vous proposons dans notre bulletin communal n° 59, un historique complet de la création et de l'évolution du réseau d'eau potable de la commune, de 1899 à nos jours.

Nous vous proposons aujourd'hui un petit résumé sur le potentiel transfert de la gestion de l'eau potable à l'intercommunalité.

Pour comprendre le sujet, il nous faut remonter à l'été 2015, et la "fameuse" Loi NOTRe.

Cette loi, qui pour le grand public a essentiellement modifié de façon totalement arbitraire les limites des régions en France, a également instauré de grands bouleversements dans les communes et intercommunalités et dans leurs compétences.

C'est ainsi que le vote de la loi NOTRe du 7 août 2015 à l'Assemblée Nationale, a fait passer les compétences "Eau et Assainissement" dans les compétences **Obligatoires** des intercommunalités, au 1^{er} janvier 2020. Concrètement, la loi prévoit que les intercommunalités, et dans notre cas, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG), assurent au 1^{er} janvier 2020 la gestion de l'eau potable et de sa distribution en lieu et place des communes, comme c'est le cas de notre Commune depuis plus d'un siècle.

Il faut ici souligner qu'il s'agit de la version finale de la loi, tel qu'elle a été votée par l'Assemblée Nationale, alors que le Sénat s'était positionné contre de nombreux points de cette loi et qu'il a fallu attendre le passage en Commission Mixte Paritaire le 9 juillet 2015, pour que la date du 1^{er} janvier 2020 soit retenue, échéance initialement prévue au 1^{er} janvier 2018. Il faut aussi souligner que ce transfert de compétences, va à l'encontre de tous les rapports parlementaires qui depuis vingt ans soulignent que les communes sont les plus à même de gérer leur réseau d'eau, les entretenir convenablement et de maintenir un coût raisonnable pour le consommateur.

La loi prévoit donc ce transfert de compétences, là où ce n'est pas déjà le cas, pour toutes les communes de France au 1^{er} janvier 2020. Un nouveau rebondissement se produisit alors le 9 octobre 2015, quand le préfet du Haut-Rhin de l'époque, Mr Pascal LELARGE, présenta à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), la mesure n° 5 de son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Celui-ci prévoyait la fusion de la CCRG et du Syndicat Intercommunal de Production et de Distribution d'Eau Potable de la Lauch (SIEP de la Lauch), représentant 9 des 19 communes de la CCRG, pour former une nouvelle communauté de communes, sur un périmètre identique, pleinement compétente en matière d'eau et d'assainissement au 1^{er} janvier 2017 !

Le 12 novembre 2015, le Conseil de la CCRG, se réunit avec au programme de son ordre du jour, un point relatif à cette mesure n° 5 du projet de SDCI. Conscients de l'incohérence du projet et du délai déraisonnable avancé par le préfet, le Conseil de la CCRG émit un avis défavorable sur cette mesure n° 5, et avança une nouvelle proposition de prise de compétences "Eau et Assainissement" au 1^{er} janvier 2018. La Commune de Lautenbach-Zell/Sengern, représentée par le Maire, Richard GALL, s'est abstenue face à un transfert de compétence dont elle ne voulait pas. Ce projet de SDCI devait encore être étudié par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 12 février 2016, avec la possibilité d'émettre un avis à titre consultatif, la décision finale appartenant dans ces circonstances au préfet.

C'est dans cette optique que le Maire Richard GALL et la Commission Communale d'adduction d'eau travailla sur un courrier à adresser aux 45 membres de la CDCI et au préfet du Haut-Rhin, pour défendre nos intérêts et se positionner contre ce transfert de compétences imposé.

Le courrier type rédigé par nos soins fut approuvé en Commission Communale le 7 janvier 2016. Il fut finalement signé par l'ensemble des maires des 19 communes de la CCRG, et envoyé le 1^{er} Février 2016 aux membres de la CDCI et au préfet. Le maire de la commune entreprit également de rencontrer un certain nombre des représentants de la CDCI pour défendre notre cause.

Finalement, le 12 février 2016, le préfet valida la date intermédiaire du 1^{er} janvier 2018 pour se transférer de compétences en demandant des engagements formels de la CCRG et de ses membres.

C'est ainsi que la CCRG proposa en conseil communautaire, le 25 février 2016, un point relatif à une prise compétence "Eau et Assainissement" au 1^{er} janvier 2018. Là encore, malgré une forte majorité à voter pour, des communes se sont exprimées contre ce transfert. Les communes de Jungholtz, Lautenbach-Zell/Sengern, Linthal et Rimbach ont voté contre.

Point également débattu, le 7 mars 2016 au sein de notre Conseil Municipal, le Conseil à l'unanimité émit un avis défavorable aux propositions et précisa qu'en cas d'obligation, il exige de garder nos propres sources en activité.

Malgré nos réticences, le processus s'est enclenché avec les diagnostics, études préalables, concertations en tout genre. La CCRG a fait appel au bureau d'études IRH Ingénieur Conseil pour préparer cette prise de compétence. Au cours d'une réunion à la CCRG du 24 novembre 2016, les différents modes de gestions possibles ont été présentés. Faisant suite à cette réunion, il a été proposé aux communes de déposer toutes les questions sur ce transfert qu'elles jugeaient importantes avant le 3 janvier 2017, les élus de Lautenbach-Zell /Sengern, ont saisi cette occasion pour faire remonter quantité de questions et d'interrogations tout en soulignant une fois de plus son opposition sur le principe de ce transfert de compétences forcé.

Nouveau revirement de situation au niveau national en date du 11 janvier 2017, où des sénateurs du groupe "Les Républicains" ont déposé une nouvelle proposition de loi, pour le maintien des compétences "Eau et Assainissement" dans les compétences **Optionnelles** des intercommunalités. Projet de loi validé par le Sénat en date du jeudi 23 février 2017 à une très large majorité. Ce projet de loi est arrivé à l'Assemblée Nationale le 6 juillet dernier en attente d'une inscription à l'ordre du jour de cette dernière.

Au niveau local, nous avons au titre de la commune, décidé d'adhérer à l'ANEM, Association Nationale des Elus de Montagne, en date du 23 juin 2017, association qui comme son nom l'indique, défends les intérêts des communes de montagne et qui s'avère être très impliquée dans ce combat pour faire changer la loi actuelle.

Mr le Maire J-Jacques FISCHER, a écrit à notre nouveau Président de la République, le 7 juillet dernier, pour faire entendre nos revendications et nos inquiétudes, ainsi qu'au Premier Ministre le 31 août 2017. Vous trouverez à la suite une copie de ce courrier.

Certains d'entre vous pourraient se demander à la lecture de cet article, pourquoi tant d'efforts déployés pour le maintien de la gestion de l'eau au sein de notre commune.

Il faut d'abord souligner que notre réseau d'eau fait partie intégrante du patrimoine de notre commune, réseau créé, développé et entretenu depuis plus d'un siècle par les générations successives d'habitants, bénévoles et élus de la commune, il fait parti de notre héritage, comme cette eau fait partie de nos richesses.

C'est un patrimoine dans lequel plus de 400.000 € ont été investis au cours des 17 dernières années par les municipalités successives pour l'entretien, les réparations et la modernisation de notre réseau.

Il s'agit également d'une recette non négligeable pour une petite commune comme la nôtre. À titre d'exemple, l'exploitation du réseau et la commercialisation de l'eau ont permis de dégager une recette de 36.000 € l'an dernier, argent réinjecté dans l'entretien de ce réseau, mais également utile pour financer d'autres travaux et investissements dans la commune.

La perte de la gestion de notre réseau d'eau et donc, la perte éventuelle de revenus pour la commune serait donc à ajouter aux baisses des dotations de l'état de 30 % sur 3 ans, voulu par le Président François HOLLANDE, et les projets d'exonération de taxe d'habitation de 80 % de la population voulus par le Président Emmanuel MACRON.

De plus, notre commune à actuellement un des prix du m³ d'eau parmi les plus bas des communes de la CCRG, 1,12€ le m³. Pour une facture type de 120 m³ d'eau, seule, la commune de Murbach à un prix de l'eau plus bas que notre commune. Il est aujourd'hui quasiment certain, qu'un transfert de

compétence à l'intercommunalité engendrerait une nette augmentation du prix de l'eau pour les usagers. Il nous faut également souligner ici l'absence de réponse claire de la part de la CCRG quant à l'évolution probable du prix du m³.


Le dernier élément à mettre en lumière est le coût pour la commune de la consommation en eau. Jusqu'à aujourd'hui, la commune qui assurait la "production" et la distribution en eau, ne payait pas l'eau utilisée pour les fontaines publiques, pour l'arrosage des fleurs, pour les wc et robinets des bâtiments publics, tel que l'école, la mairie, le vert-vallon, la maison des associations ... Si ce transfert de compétence a lieu, l'eau que nous utiliserons à ces fins nous sera facturée, comme tout consommateur. Nous devrions alors payer pour l'utilisation de nos propres ressources en eau. Dans de telles conditions et face à de nouvelles factures, il nous faudrait revoir nos habitudes, certainement en coupant les fontaines publiques alimentées par le réseau, et réfléchir sur nos habitudes de fleurissement du village qui consomment tout de même 6 m³ d'eau par semaine pour l'arrosage. Vous l'aurez compris, le dossier est complexe et la loi peut encore évoluer, nous espérons vous avoir éclairé sur la situation actuelle, nous restons attentif à chaque instant pour défendre au maximum notre réseau d'eau.

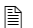
M. BOECKLER

Copie de la lettre envoyée au Président de la République

Mairie de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN

68610 LAUTENBACH-ZELL

 **03 89 76 32 08**

 **03 89 76 30 39**

e.mail mairie.lautenbachzell@wanadoo.fr

<http://www.mairie-lautenbachzell-sengern.com>



Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Monsieur le Président de la République,

Selon la loi NOTRe, en 2020, les compétences eau et assainissement respectivement facultatives et optionnelles deviendront des compétences obligatoires des communautés de communes.

Le Sénat a toutefois décidé de revenir sur cette disposition. Juste avant la fin des travaux parlementaires, les sénateurs ont voté le 23 février dernier, en première lecture, une proposition de loi déposée par des sénateurs Les Républicains. Elle vise à maintenir ces compétences optionnelles afin de « conforter la commune comme cellule de base de la démocratie locale » et « passer outre les difficultés que rencontrent les collectivités et les établissements publics dans la mise en œuvre de ce transfert de compétences ».

La commune de Lautenbach-Zell/Sengern, commune de montagne de 976 habitants, gère depuis plus de 100 ans la compétence eau, investit régulièrement dans l'amélioration des captages, des réservoirs et dans la surveillance afin de garantir aux usagers une eau potable abondante et de qualité.

Des ressources humaines locales sont mises à la disposition de cette compétence, ressources qui disposent des connaissances nécessaires pour gérer le service de l'eau dans toute sa spécificité de commune de montagne.

Demain, avec l'intégration de la compétence eau dans la communauté de communes de la région de Guebwiller, seront regroupés des services différents tant par leurs modes de gestion que la durée des contrats, par le prix, la qualité du service et des infrastructures.

Les bons élèves du territoire que nous étions, qui avons investi régulièrement sur les réseaux, devons payer pour les élèves moins bons et accepter une dégradation des coûts, prix et services.

Nous devons également accepter que ce transfert autoritaire se fasse au profit d'une intercommunalité qui n'a aucun savoir-faire en matière de gestion de l'eau et qui ne présente aucune cohérence en termes de périmètre : rural, urbain, et de peuplement irrégulier.

Nous vous serions en conséquence reconnaissants de bien vouloir adopter dans cette affaire la démarche pragmatique que vous souhaitez ériger en règle en demandant instamment aux Préfets et en particulier au Préfet du Haut-Rhin de respecter la date limite de 2020 comme date limite pour cet éventuel transfert de compétence.

Sachant que la fin de législature a entraîné la caducité des projets de loi en cours de discussion et en particulier celle relevant de l'amendement sénatorial, nous estimons que cette proposition de loi traduit une méfiance voire une hostilité d'un très grand nombre d'élus municipaux vis-à-vis de ce transfert et pourrait vous fournir une indication sur les orientations souhaitables que pourraient prendre le nouveau Parlement. En vous remerciant d'ores et déjà pour la bienveillante et républicaine attention que vous porterez à notre demande nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République en l'expression de notre profond respect.

Le Maire

Jean-Jacques FISCHER

Copie : Mmes et MM les parlementaires du Haut-Rhin, Mmes et MM les Maires de la communauté de communes de la région de Guebwiller.

Recettes

Roïgabrageldi (pommes de terre marcaires) pour 4/5 personnes

Mettre dans une cocotte en fonte, 1 oignon épluché et émincé, ajouter 1 tranche de lard fumé à cuire, coupé en petits cubes et faire dorer à petit feu. Mettre 6 pommes de terre épluchées et coupées en dés sur l'oignon et le lard, ajouter 2 verres et demi d'eau, ajouter une pincée de sel fin, couvrir et laisser cuire pendant 40 à 45 mn sur feu doux jusqu'à ce que les pommes de terre aient absorbé toute l'eau. Ecraser les légèrement avec une fourchette, puis ajouter 1 c. à soupe de lait jusqu'à absorption. Servir avec un morceau de viande fumé et une salade verte.



Truc et astuces !

Comment fabriquer des boules de graisse pour oiseaux

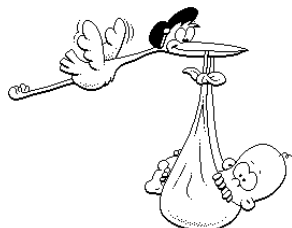
Ces boules sont constituées de graisses. Dans une casserole, déposez votre végétaline (saindoux, margarine végétale ou suif, etc...) que l'on fera fondre à feu doux. Dès la fonte de votre graisse, couper la cuisson et ajoutez-y les graines oléagineuses (tournesol, noix, noisette, arachides non salées, amande, sésame...) ou un mélange pour oiseaux de la nature conviennent parfaitement. Une fois le mélange réalisé, il vous suffit d'incorporer ce mélange dans des moules. Des pots de yaourt conviennent, mais vous pourrez également utiliser des petits moules fantaisistes de cuisine pour amuser les enfants.

Lors du remplissage des moules, intégrer un morceau de ficelle ou de raphia nouer sur une allumette ou un petit bout de bois. En remplissant, l'allumette doit se trouver au cœur de la graisse qui en refroidissant, va fixer les ingrédients sur votre support. Laisser refroidir pendant quelques heures au frigo et démouler vos créations. Une autre méthode consiste à ne pas ajouter de ficelle et après le démoulage, de placer vos boules dans de petits morceaux de filet (filet de pomme de terre par exemple). Vous pouvez également tremper des pommes des pins dans votre mélange qui viendra se caler entre les écailles. Il ne vous reste plus qu'à accrocher vos boules de graisse dans un endroit accessible pour nourrir les oiseaux. N'oubliez pas de leur mettre à disposition de l'eau, surtout lors des fortes gelées.



Nos joies, nos peines

Naissances



- Le 31 juillet 2016 à Colmar, David, Samuel GILLES, fils de Samuel GILLES et de Sandra BAUDOIN.
- Le 18 septembre 2016 à Mulhouse, Maël SAUNER, fils de Lionel SAUNER Valérie STUDER.
- Le 23 septembre 2016 à Mulhouse, Eleanor VENTRA, fille de Alexandre VENTRA et de Magali DIELAINE.
- Le 12 novembre 2016 à Mulhouse, Léo MATISSE, fils de Yannick MATISSE

et de Ophélie HECKLY.

- Le 1er février 2017 à Colmar, Léone, Julia GALEA, fille de Jean-François GALEA et de Charlotte VIAZZI.
- Le 2 mars 2017 à Colmar, Léa BOEGLIN, fille de Patrice BOEGLIN et de Adeline MEYER.
- Le 10 mars 2017 à Colmar, Vitali, Pierre WERMANN, fils de Jérémy WERMANN et de Cornélia PONGOU.
- Le 18 avril 2017 à Colmar, Lyra, Emmie GOLISANO, fille de Anthony GOLISANO et de Vick SITTE.
- Le 13 juin 2017 à Mulhouse, Jules, Antoine BOHRER, fils de Philippe BOHRER et de Valérie HAEUSSLER.
- Le 23 août 2017 à Colmar, Amélia FERNANDEZ, fille de Bastien FERNANDEZ et de Eva MAHNER.

Mariage

- Le 2 juillet 2016, Didier MATURANA et Sylvie LEHMANN.
- Le 16 juillet 2016, Jérémy WERMANN et Cornélia PONGOU.
- Le 3 septembre 2016, Pierre-André BUESSLER et Laura SCHAFFHAUSER.
- Le 17 juin 2017, Frédéric CRESTEY et Maude WEIBEL.
- Le 1er juillet 2017, Franck SAMPIERI et Claire BAUMGART.



Décès

- Le 24 juin 2016 à Strasbourg, Michel GALLIATH ; époux de Vincenza GIANNUZZO.
- Le 19 juillet 2016 à Colmar, Claude, Denis MUNSCHY.
- Le 9 septembre 2016 à Lautenbach-Zell, Lucie Suzanne VOGT ; veuve de Rodolphe HERRGOTT.
- Le 21 septembre 2016 à Lautenbach-Zell, Philippe René JOERGER.
- Le 16 novembre 2016 à Colmar, Marie-Hélène RITTER.
- Le 27 novembre 2016 à Colmar, Charlotte, Alphonsine SCHNEIDER.
- Le 28 décembre 2016 à Sultz, Emma FISCHER ; veuve de René PFIHL.
- Le 30 décembre 2016 à Issenheim, Marie Madeleine ERNY, épouse de Pierre WEHRLÉN.
- Le 18 janvier 2017 à Rouffach, Marie Madeleine WEIBEL ; veuve de Jean Joseph RISSER.
- Le 16 février 2017 à Guebwiller, Mariette, Joséphine SCHÄFER, veuve de Auguste ETTERLEN.
- Le 19 février 2017 à Bavaro La Altagracia, Patrick, Armand MARCHAL, époux de Karin FISCHER.
- Le 12 avril 2017 à Lautenbach-Zell, Robert Emile STREMLER ; époux de Jacqueline KIEFFER.
- Le 21 mai 2017 à Sengern, Marie Madeleine BLEYER; veuve de Gérard HANKUS.
- Le 15 juin 2017 à Staffelfelden, Joseph SEILER; époux de Delphine ARNOLD.
- Le 16 juillet 2017 à Strasbourg, Eric, Pierre, Henri BRENGARD, époux de Jeannine RISSER.
- Le 28 juillet 2017 à Lautenbach-Zell, Claude, Albert, Alfred GROTZINGER.
- Le 9 septembre 2017 à Trois Epis, Michel BESLIN.
- Le 11 septembre 2017 à Colmar, Michel ETTERLEN ; époux de M-Louise JAGER.
- Le 12 septembre 2017 à Colmar, André Roger BATTIN ; époux de Elisabeth CHAMBARD.

Les nouveaux habitants

Bienvenue à :

- Mr Pascal DROZ-VINCENT ;
- Mr Bastien FERNANDEZ et Mme Eva MAHNER ;
- Mr J-Marie et Mme Liliane FORLEN ;
- Mr Anthony GOLISANO et Mme Vick SITTER ;
- Mr Guillaume GRAFF et Manon RUFFENACH.
- Famille Robert et Marie-Léonie LACHENMAYER ainsi que leurs fils William ;
- Mr Anthony et Mme Marine LE ROUX ;
- Famille Stéphane HAMM et Natacha FEUERMANN et leurs fille Liana ;
- Mr Gaël MIKOLAJCZYK et Mme Hinda BOUNOUA ;
- Mr Jonathan PAULY et Mme Delphine VIOLETTE ;
- Mr Laurent VIOLETTE et Mme Mégane ROTH ;

**Anniversaires**Septembre

02	AROMATARIO Hélène	95 ans
02	TORRELLI Constancia	67 ans
04	KOENIG Marthe	76 ans
06	SEMBACH Michèle	69 ans
07	TODISCO Antoine	78 ans
09	FLORENTZ M-Louise	87 ans
10	SEILER Maria	92 ans
11	FLUCK Charles	76 ans
13	REGNAULT Gabrielle	67 ans
14	WERTENBERG Jeanne	85 ans
15	KOLMER Gérard	88 ans
15	WERMELINGER Jacqueline	87 ans
16	KOENIG Josyane	65 ans
20	FUCHS J-Jacques	66 ans
21	BRENDLE Bernard	84 ans
21	AUER Emile	77 ans
23	GUINCHARD J-Pierre	71 ans
26	GRIGNON Carmen	71 ans

**** Noces de Diamant ****

28	RICHERT Gérard et Fernande	
28	DAL CIN Myriam	65 ans
29	GASPERMENT Alice	83 ans
30	RIETHMULLER Viola	84 ans

Octobre

03	AG MOUHAMATT Annie	68 ans
07	MARUCCIA Danielle	71 ans
08	MARCK Hubert	75 ans
11	MISLIN Henriette	67 ans

12	SIMONKLEIN Henri	74 ans
12	MARTENS M-Dominique	65 ans
14	FRANCK J-Paul	74 ans
18	SANCHEZ Henriette	71 ans
20	RAUCH Huguette	79 ans
20	WEILLER Jeannine	67 ans
24	MASSERON Elisabeth	80 ans
24	DESFONTAINES Christian	70 ans
24	MARCK Pierrette	67 ans
26	KIENLEN Guy	70 ans
30	KOENIG André	85 ans
30	SCHWAERTZIG Hélène	80 ans
30	FLUCK M-Jeanne	72 ans
31	SEILNACH-FIMBEL P- Paul	67 ans

Novembre

01	GRARE Dominique	65 ans
04	HALLER Raymond	86 ans
05	BARBIER Jean	70 ans
06	CASTRO Leonardo	71 ans
07	KLEE M-Thérèse	80 ans
11	ETTERLEN Hélène	84 ans
11	ROSSIN Doris	65 ans
12	FISCHER M-Pia	80 ans
13	KIENLEN Françoise	68 ans
15	MARCK Hermine	77 ans
18	SCHWALLER M-Thérèse	88 ans
19	REINHARDT Mathilde	94 ans
20	KUSTER Edmond	85 ans
20	SCHWARTZ Roland	76 ans
20	ANDRES Agnès	65 ans
23	WEIRATHER Erwin	76 ans

24	WEHRLÉN M-Louise	89 ans	28	MEYER Rose Marie	74 ans
25	CORTESE Béatrice	66 ans	30	WEILLER Roger	65 ans
27	WAGNER André	69 ans	<u>Janvier</u>		
<u>Décembre</u>			02	RICHERT Fernande	85 ans
02	CHAMBARD Françoise	70 ans	05	SCHAFFHAUSER J-Paul	81 ans
07	FUCHS J-Louis	70 ans	05	GRIGNON Gérard	73 ans
08	BARBIER Fernande	66 ans	05	MARCK J-Jacques	70 ans
08	TREAN Martine	66 ans	06	WERMELINGER Henri	89 ans
12	RISSER Irène	89 ans	09	FRANCK Clément	84 ans
12	WAGNER Paul	78 ans	12	FUHRMANN Monique	87 ans
12	MARUCCIA Lucio	70 ans	12	VOGEL Jean	70 ans
14	CHAMBARD Claude	71 ans	12	FERRANDI François	70 ans
16	ARNOLD J-Paul	73 ans	15	BATTIN Elisabeth	66 ans
16	FRICK Bernard	70 ans	18	BOESCH Dominique	69 ans
18	FISCHER J-Pierre	85 ans	19	CIMENTI Alice	87 ans
20	LAPP Armand	83 ans	22	FRANCK Marlyse	76 ans
21	ROZEROT Monique	78 ans	24	WAGNER Jacqueline	79 ans
24	FISCHER Silvia	66 ans	25	TORRELLI René	68 ans
27	SCHICKEL Etienne	67 ans	27	NOLL Michel	66 ans

Marché de Montagne de Noël À Lautenbach-Zell

Marché Paysan
Crèche vivante
Chants de Noël
Père Noël
Buvette



Samedi 16/12

16h à 20h

Dimanche 17/12

14h à 20h